



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Affectation du
résultat 2025**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

14 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 51

Voix : 121

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Lauzès, sous la présidence de Vincent LABARTHE, Vice-Président en charge des finances.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots
M. JP BERNARD, représentant de la Commune de Crégols
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDANT
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. J.C. ROMANO, Maire de Mouillac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc-Géoparc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme V. CASAGRANDE, maire de Lauzès
M. R. DESTREL, représentant de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional

Monsieur Vincent LABARTHE, Vice-Président en charge des finances présente le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat mixte du Parc.

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Affectation du résultat :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) : + 613 551.55 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : + 94 181.12 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

Solde d'exécution de l'exercice : + 61 852.13
Solde d'exécution cumulé : + 156 033.25 €

➤ Restes à réaliser au 31/12/2025

Dépenses d'investissement : /

Recettes d'investissement : /

➤ **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025**

Rappel du solde d'exécution cumulé : + €

Rappel du solde des restes à réaliser :

Besoin de financement : Néant

➤ **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : /

Résultat antérieur : /

Total à affecter :

L'AFFECTATION SERA LA SUIVANTE :

1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2025) : NEANT

2) affectation complémentaire en réserves (crédit du compte 1068 du BP 2025) : NEANT

3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP ligne 002 (report à nouveau créditeur) : + 595 511.91 €

4) Excédent d'investissement à reporter au BP ligne 001 (report à nouveau créditeur) : + 156 033.25 €

Le Vice-Président en charges des finances

Vincent LABARTHE